## CORRIGENDUM N°2 CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

" Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel " Référence: T05-EUTF-SAH-REG-18

Référence	Original	Version Corrigé
Corrigendum 01 Page de garde	<ul> <li>Fuseau est et zones limitrophes : zone frontalière Niger /Tchad.</li> <li>Niger : Regions de Agadez et Diffa Tchad : Régions du Kanem</li> </ul>	• Fuseau est et zones limitrophes : zone frontalière Niger /Tchad. Niger : Regions de Agadez et Diffa Tchad : Régions du Kanem, du Lac
Corrigendum 02 4.1.1	Les codemandeurs doivent satisfaire aux mêmes critères d'éligibilité que ceux qui s'appliquent au demandeur chef de file lui-même excepté celle reprise ci-dessous:	Les codemandeurs doivent satisfaire aux critères d'éligibilité suivants :
Page 18	« devra démontrer la mise en œuvre d'au minimum 1 projet conclus ou en cours dans les derniers 5 ans d'au moins EUR 6 million. ».  Les codemandeurs devront disposer d'un numéro PADOR au plus tard à la date de soumission des propositions complètes.	<ul> <li>être une personne morale et</li> <li>n'avoir aucun but lucratif et</li> <li>être une organisation non gouvernementale</li> <li>disposer d'un numéro PADOR au plus tard à la date de soumission des propositions complètes</li> <li>être établi dans un État membre de l'Union européenne (ou d'un Etat membre de l'Espace économique européen) ou dans un pays tel qu'indiqué dans l'acte de base de l'accord de partenariat ACP-CE, prévues à l'annexe IV de cet accord, tel que modifié par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014 (2014/428/UE), (Eligibilité 2014-2020). (Voir l'Annexe I du présent Appel et la Partie II de l'annexe a2a du PRAG).</li> <li>Pouvoir démontrer la mise en œuvre d'au minimum 1 projet conclus ou en cours dans au moins un des domaines techniques (pilier 2 ou 3) retenus dans les</li> </ul>

## CORRIGENDUM N°2 CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

" Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces frontaliers du G5 Sahel " Référence: T05-EUTF-SAH-REG-18

Corrigendum 03	Les entités affiliées doivent satisfaire aux mêmes critères	derniers 3 ans dans la région ciblée.  • Pour les co- demandeurs britanniques: veuillez noter que les critères d'éligibilité doivent être respectés pendant toute la durée de la subvention. Sauf disposition contraire des règles d'éligibilité sectorielles, en cas de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pendant la période de subvention en l'absence d'un accord avec l'UE garantissant notamment que les demandeurs du Royaume-Uni continuent à être éligibles, vous ne recevrez plus de financement de l'UE (tout en continuant, si possible, à participer) ou vous serez tenu de quitter le projet sur la base de l'article 12.2.e.  Les entités affiliées doivent satisfaire aux mêmes critères
Corrigendum 05		
4.1.2	d'éligibilité que ceux qui s'appliquent au demandeur chef de file et aux codemandeurs excepté celle reprise ci-dessous:	d'éligibilité que ceux qui s'appliquent aux codemandeurs.
Page 20	« devra démontrer la mise en œuvre d'au minimum 1 projet conclus ou en cours dans les derniers 5 ans d'au moins EUR 6 million. ».  Les entités affiliées devront disposer d'un numéro PADOR au plus tard à la date de soumission des propositions complètes.	
Corrigendum 04	6.	6.
5	Date tentative pour l'atelier d'élaboration des demandes complètes	Date tentative pour l'atelier d'élaboration des demandes complètes
Page 33	24/25/26-07	29/30/31-07